

VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER



Compte-rendu de Commission TRAVAUX - URBANISME 26-11-2015

– **Ordre du jour :**

- 1. Dossier Fontalirand (intervention de l'intéressé puis débat de groupe)**
- 2. Point sur les délibérations du prochain conseil municipal**
- 3. Point sur les dossiers urbanisme**

Présents : Bernard BARBARY, Francis CORTEZ, Jean-Pierre CLUZEAU, Jean-François CUISINIER, Annick COFFINET-OTHON, Jean-François MARTINEAU, Jacques LEROY

Excusés : Abdelhamid EL MOUEFFAK, François CROUZAL, Mustapha BELLEBNA

Participaient : Philippe TOUGNE, Anouck ROGOZINSKI

1 - DOSSIERS FONTALIRAND

M. Fontalirand intervient au sein du groupe pour exprimer sa demande.

M. Barbary rappelle le contexte de ce dossier.

M. Fontalirand souhaite acheter la parcelle et non la louer comme la mairie le propose. Il met en

avant la création de deux emplois, l'investissement financier de 60 à 70 000 € et la peur une fois son décès que sa femme ne puisse pas revendre son fonds de commerce avec une location de parcelle. Il ne veut pas faire l'investissement de ce bâtiment s'il doit louer la parcelle.

M. Tougne rappelle à M. Fontalirand que dans le cas de son entreprise actuelle il n'est pas non plus propriétaire des murs. Il est donc dans le même cas pour son projet.

Une fois M. Fontalirand parti, les élus débattent entre eux.

Sur les six présents (M Martineau est arrivé en fin de commission), trois sont ok pour la vente et trois sont contre.

M. Barbary propose de faire un état des discussions de la commission par mail aux absents de ce soir, afin que chacun puisse donner son avis et que la majorité l'emporte. Tout le monde est d'accord.

M. Tougne ne donne pas son avis mais rappelle aux élus que si jamais le restaurant pour une raison ou une autre est dissocié, nous pouvons nous retrouver avec une friche en plein milieu de la place publique.

2 - DELIBERATIONS DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Délibération "Côte de France": pas d'objection sur la délibération.

La question de la nécessité de l'entretien des espaces verts privés du lycée est posée par M. Cortez. M. Tougne répond que c'est un échange pour bénéficier de la gratuité d'une salle pour le repas des anciens.

Délibération "Programme Amélia": Acceptation des trois derniers dossiers même si le plafond octroyé est dépassé. Le financement ne se fera qu'en 2016.

Délibération "rue Emile Victor DUVAL": Cette délibération est indispensable pour bénéficier d'une estimation du service des domaines. Mme Coffinet-Othon demande à ce que les indivisionnaires soient prévenus de la vente.

3 – DOSSIERS URBANISME

Transmission du tableau mis à jour des dossiers en cours.

Pas beaucoup d'activité en ce moment.

Bellevue, deux ventes en attente d'une décision.

La séance est levée à 20h20.